

Mobili'Pro - Lettre d'information #3

Octobre 2025

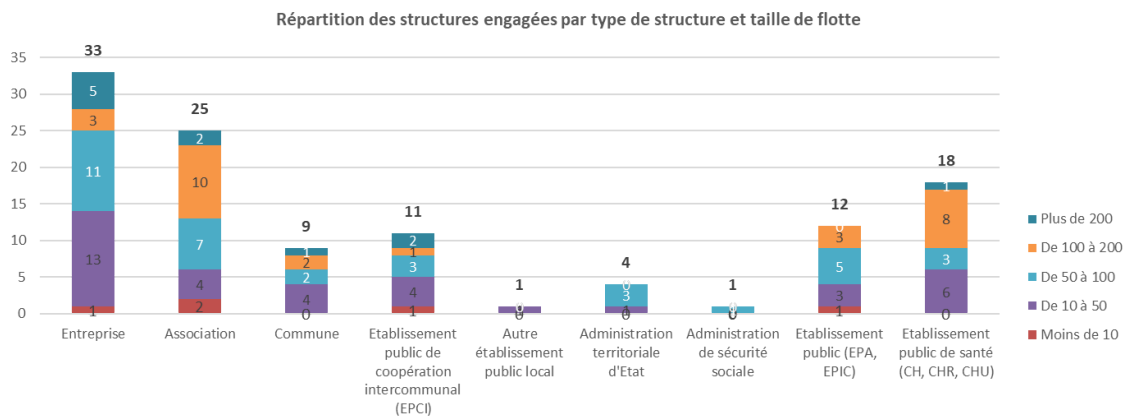
Où en sommes-nous ?

Mobili'Pro, c'est aujourd'hui :

- 114 structures engagées dans le dispositif
- 90 plans d'actions validés avec des gains moyens projetés de 18% des émissions à 3 ans
- 10 000 véhicules associés à la démarche (dont 6,9% de véhicules électriques)
- 50 millions de km parcourus par an (véhicules particuliers et utilitaires)

Ce gisement très important d'économies potentielles (financières et d'émissions polluantes) incite à engager des actions fortes sur ces parcs de véhicules pour en optimiser l'usage et réduire leurs impacts. Certaines actions sont largement plébiscitées :

- Déploiement de véhicules électriques : action retenue dans 55% des plans d'actions, c'est aussi une des actions à fort impact avec une moyenne de 14% de gains sur les émissions du parc.
- Déploiement de véhicules intermédiaires : action retenue par 7% des structures, avec un gain de près de 6% sur les émissions de la structure
- Première formation à l'écoconduite, retenue par 49% des structures pour un gain moyen de 1,4% sur les émissions totales
- Développement du covoiturage professionnel, retenu dans 20% des plans d'actions, pour un gain moyen de 16% sur les émissions de GES.



Save the Date !

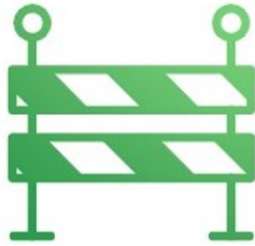
Le prochain rendez-vous du réseau Mobili'Pro aura lieu le **mardi 4 novembre à 13h30** sous la forme d'un webinaire. Vous recevrez un lien de connexion avant la réunion. Le format se voudra participatif en laissant la parole la plus libre possible pour les participants.

Réservez le créneau ! Nous ferons le point sur les structures engagées, leurs avancements, les nouveautés de l'outil, les actualités réglementaires ou techniques et ferons intervenir un témoin, ...

Vous pouvez également déjà bloquer la date du **Jeudi 29 janvier à 13h30** pour un autre webinaire de la communauté Mobili'Pro.

Webinaire du réseau Mobili'Pro

**Mardi 4 novembre
13h30**



Nouveautés sur l'outil

Actuellement dans une phase de développement de l'outil, nous déployons les nouvelles fonctionnalités et corrections au fur et à mesure :

Nouvelles fonctionnalités

- **Création de comptes secondaires rattachés à la structure** : l'utilisateur principale (réfèrent interne) peut désormais créer des accès pour ses collaborateurs. Il indique un identifiant et mot de passe (qui peut ensuite être changé par l'utilisateur) et un niveau d'accès à l'outil (consultation ou édition). Le nouvel utilisateur reçoit un mail d'invitation pour accéder à son compte.
- **Suivi de l'avancement des structures par les conseillers directement depuis l'outil** : Afin d'améliorer le suivi des structures dans le dispositif, le niveau d'avancement de chaque structure engagée est désormais enregistré dans l'outil. Cela n'impacte pas les structures engagées, mais uniquement les conseillers.
- **Création d'un espace Ressources dédié aux conseillers**, accessible depuis le tableau de bord conseillers.
- **Ajout d'une nouvelle catégorie de véhicules** : Les VASP, Véhicules Automoteurs SPécialisés correspondent aux véhicules utilitaires aménagés dans le cadre d'un métier : ambulances, véhicules PMR, véhicules aménagés pour des artisans, camping-car, camionnettes frigorifiques, bennes à ordures, food truck, ... Les VASP correspondent sur la carte grise (champ J2) aux catégories M, N, O, T, C, R, S.
- **Ajout de graphiques dans le tableau de bord** : Dans l'onglet suivi des coûts, ajout de deux graphiques pour distinguer les TCO selon le mode de détention (Achat ou location).
- **Ajout de graphiques dans la synthèse du plan d'actions** : Ajout de graphiques pour illustrer l'évolution des émissions par rapport aux objectifs du plan d'actions et la répartition des gains par axe d'action (Véhicule, Conducteur, Organisation).
- **Ouverture des hypothèses sur les prix des carburants** : dans les paramètres du compte, il est désormais possible d'accéder aux hypothèses retenues annuellement pour le calcul automatique des coûts associés aux consommations de carburant. Si l'hypothèse de prix (valeur annuelle) ne convient pas à la structure, il est possible de la modifier pour indiquer une valeur interne. Si rien n'est renseigné, la valeur par défaut s'applique. Un champ de commentaire vous permet de justifier vos

hypothèses et d'en permettre le suivi au fil des ans ou en cas de changement de référent interne.

- **Traduction des gains en consommation de carburant en kWh** : actuellement le plan d'actions indique uniquement des gains en émissions de GES. Nous travaillons à assurer une traduction en énergie économisée (kWh).
- **Création d'une nouvelle action sur l'axe Organisation** : Remplacement des indemnités kilométriques par l'achat de véhicules de services.

Modifications et corrections

- **Renommage des motorisations** : La motorisation Hybride Rechargeable est désormais divisée en deux motorisations pour éviter la confusion : « Essence Hybride Rechargeable » et « Diesel Hybride Rechargeable ».
- **Collecte du nombre précis de collaborateurs rattachés à la structure** : lors de l'inscription cette données est désormais demandée, il est possible de la renseigner depuis vos paramètres.
- **Modification des catégories de structures** : une modification des catégories de structures (Entreprise, Association, Commune, ...) a pu engendrer de mauvaises correspondances. N'hésitez pas à vérifier dans vos paramètres que la bonne catégorie est appliquée à votre structure. Nous contrôlons également de notre côté.

Améliorer les pratiques

Le recul sur le déploiement de la démarche nous permet de constater certaines pratiques qui pourraient être améliorées, en vue de solidifier les résultats des analyses du tableau de bord et de permettre un meilleur suivi de la démarche au sein des structures engagées :

- **Renseignement des données d'activité annuelle des véhicules** : Il est important d'assurer une complétion maximale des données d'activité afin d'éviter des impacts non souhaités sur le calcul des indicateurs. A titre d'exemple, un kilométrage non renseigné pour un véhicule alors que les autres véhicules disposent d'une donnée revient à considérer un kilométrage à zéro pour ce véhicule, impactant ainsi les moyennes. En cas de données non disponible, il convient d'identifier la valeur la plus pertinente à indiquer : la valeur de l'année précédente, si le véhicule a peu évolué dans son utilisation, la valeur moyenne des autres véhicules de même gabarit (pour ne pas impacter les calculs) ou bien encore une estimation basée sur les relevés de consommation ou l'activité prévisionnelle du véhicule. Votre conseiller vous aide dans ces réflexions pour disposer d'un jeu de donnée le plus complet possible.

- **Suivi des arbitrages et hypothèses** : la démarche Mobili'Pro courant sur un temps long, il est important de laisser des traces des réflexions menées, avec votre conseiller ou en interne. Sur le tableau d'import, les fiches actions, et sur des documents annexes, n'hésitez pas à laisser des commentaires datés de vos avancements. En cas de changement de référent interne ces commentaires sont également très précieux pour assurer la continuité de la démarche.
- **Renseignement des objectifs** : nous observons que le choix des actions est généralement une étape relativement fluide pour les structures engagées. Le renseignement des objectifs associés à ces actions est cependant plus complexe. Nous rappelons que ces objectifs permettant d'évaluer l'impact des actions sur vos émissions de GES. Ils sont révisables en fonction du déploiement des actions et de la situation de la structure, notamment lors des bilans annuels. Votre conseiller vous appuie dans la définition d'objectifs adaptés à votre activité et vos enjeux financiers.

De nouveaux conseillers référencés !

En juin, 15 nouveaux conseillers ont été recrutés pour assurer le développement de la démarche et l'accompagnement des structures volontaires. [Voir la liste des conseillers référencés.](#)

L'accompagnement par un conseiller Mobili'Pro est un prérequis à la participation à la démarche. La prise en charge des frais d'accompagnements par le conseiller est demandée aux nouvelles structures rejoignant le dispositif. L'accès à l'outil et à la démarche collective reste pris en charge par l'ADEME.

Vos partenaires souhaitent rejoindre le dispositif :

1 : Se renseigner sur le dispositif : notamment via le site www.mobilipro.fr et le [cahier des charges de l'accompagnement Mobili'Pro](#)

2 : Contacter et contractualiser avec un conseiller Mobili'Pro : [Liste des conseillers référencés](#)

3 : Créer un compte sur www.mobilipro.fr, transmettre la [lettre d'engagement](#) signée à mobilipro@ademe.fr (le conseiller peut s'en charger)

4 : Le compte est validé par l'équipe Mobili'Pro et le conseiller retenu est associé au compte. La structure peut commencer à utiliser l'outil.

.

Vous avez raté le dernier webinar?

Organisé le 11 mars 2025, le troisième webinar de la communauté a permis de réunir 57 participants issus des structures volontaires et des organisations associées à la démarche (bureaux d'études, ADEME, relais locaux, ...). Le webinar a abordé :

- Les chiffres clés du dispositif
- Les évolutions récentes de l'outil
- La présentation de quelques actions clés
- Les résultats de l'enquête menée auprès des participants au dispositif
- Une intervention de l'URSSAF sur les avantages en nature et frais professionnels

Pour ceux qui n'ont pas pu y assister, vous trouverez ci-dessous le lien vers la présentation : [Webinaire de la communauté #3 – Présentation](#)

Une question, une remarque ?

Contactez-nous sur : mobilipro@ademe.fr ou sur [LinkedIn](#)



Mobili'Pro

www.mobilipro.fr / mobilipro@ademe.fr

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

